



## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt et un le 23 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 17 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

### **Étaient présents :**

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme PAIN-GOJOSSE, M. RIMARK, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. DURANT, Mme DUBOURG, Mme THEUIL, Mme BAYLE, M. RENAUD, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, M. GADRAT, Conseillers Municipaux.

### **Étaient excusées et représentées par pouvoir:**

Mme LUCKHAUS à Mme SARRAUTE, Mme HOLGADO à M. CARREAU

### **Étaient absents:**

M. ELIAS, Mme BAUDERE, M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GRANGEON est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

<b>4 – AVENANT N°2 À LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CONSTITUTIVE DE DROITS RÉELS DE M JEAN BEDIN - AUTORISATION DU MAIRE À SIGNER</b>
---

### **Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité**

Dans le cadre de la « réouverture des volets » de la Citadelle, la Ville de Blaye a souhaité confier certaines dépendances de son domaine public, situées dans la Citadelle, à des occupants privés afin de promouvoir l'attrait touristique et culturel du site.

Dans ce cadre, la ville de Blaye a signé une convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels avec la SARL LE BASTION le 4 décembre 2018 pour l'occupation des casernements situés au 3 avenue du 144<sup>ème</sup> RI et 1-3 rue du Bastion Saint Romain.

M. Jean BEDIN, gérant de la SARL LE BASTION, a souhaité dissoudre la SARL LE BASTION et exploiter les casernements en son nom propre. Par une délibération du 26 mai 2020, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer un avenant n°1 à la convention pour autoriser la modification du nom du bénéficiaire. L'avenant n°1 a été signé le 10 juin 2020.

M. Jean BEDIN étant décédé, son fils, M. Jérémy GUILLOT, souhaite conserver les droits inhérents à la convention d'occupation mais il voudrait poursuivre son exécution par le biais de la SARL LE BASTION qui n'a pas été dissoute.

L'avenant n°2 propose donc de remodeler le nom du bénéficiaire au profit de la SARL LE BASTION et d'enregistrer le numéro de la parcelle cadastrale issue de la division parcellaire de la Citadelle de Blaye pour permettre d'enregistrer la convention et ses avenants auprès du Service de la Publicité Foncière.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention ainsi que tous les documents y afférents.

La commission n°7 (Urbanisme / Habitat / Revitalisation Urbaine / Mobilités / Patrimoine Urbain Et Fortifié) s'est réunie le 12 mars 2021 et a émis un avis favorable.

**Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 29/03/21  
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-  
20210323-64462-DE-1-1

Pour le Maire empêché,  
Madame Béatrice SARRAUTE

